Prévention = performance

Les points clés à garder sous la main

Les chiffres à connaître

- **1 € investi en prévention rapporte en moyenne 2,20 €** à l'entreprise, selon une étude internationale de l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale), reprise par l'INRS.
- **Plus d'accidents, moins de performance** : une étude de l'INRS portant sur 1,9 million d'entreprises françaises, suivies sur 15 ans, montre qu'une hausse de 10 % de la fréquence des accidents du travail fait baisser la productivité de 0,12 % et le profit de 0,11 %. Les petites entreprises sont les plus touchées.

Ce que la prévention vous apporte

BÉNÉFICE	CONCRÈTEMENT
Moins d'accidents	Moins d'arrêts, moins de remplacements à organiser dans l'urgence.
Moins d'absentéisme	Moins de fatigue et d'usure liées à des conditions de travail dégradées.
Une équipe plus stable	Moins de départs, moins de recrutements et de formations à répéter.
Un meilleur climat	Des salariés pris en compte s'investissent davantage et parlent mieux de l'entreprise.

Le coût caché de l'inaction

Un salarié déclaré **inapte à son poste**, c'est souvent :

- un poste à réorganiser ou un recrutement à mener ;
- une formation à financer ;
- un savoir-faire perdu ;
- plusieurs mois de désorganisation.

© MaPrev — maprev.fr · Document gratuit, réservé à un usage interne à votre entreprise · Toute reproduction, modification, revente ou diffusion à des tiers sans autorisation est interdite.

La prévention permet d'éviter ces coûts avant qu'ils n'apparaissent.

Associer vos salariés

Vos salariés connaissent leur poste mieux que quiconque. Quelques questions simples suffisent pour recueillir leurs retours :

1. **Qu'est-ce qui te complique la tâche à ton poste ?**
2. **Qu'est-ce qui t'inquiète ou te fatigue le plus ?**
3. **Qu'est-ce qui pourrait être amélioré facilement ?**

Si votre entreprise dispose d'un **CSE**, il apporte sa contribution à l'évaluation des risques. Un salarié consulté adhère plus facilement aux mesures décidées.

Faire de la prévention une habitude

- ✓ Faire un point prévention régulier avec l'équipe.
- ✓ Mettre à jour le DUERP après chaque changement important.
- ✓ Présenter les règles de sécurité à chaque nouvel arrivant.
- ✓ Suivre l'avancement des actions prévues.
- ✓ Solliciter votre service de prévention et de santé au travail en cas de doute.

À retenir

La prévention n'est pas une charge : c'est un investissement qui protège vos salariés et soutient la performance de votre entreprise.

Pour passer de la théorie à l'action, MaPrev vous fournit environ 30 documents personnalisés selon votre activité : **maprev.fr**.

© MaPrev — maprev.fr · Document gratuit, réservé à un usage interne à votre entreprise · Toute reproduction, modification, revente ou diffusion à des tiers sans autorisation est interdite.